

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 704

PRINCIPES DE DÉNOMINATION

1^{ère} ÉDITION

Avril 1968

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 704, *Principes de dénomination*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 37, *Terminologie (Principes et coordination)*, dont le Secrétariat est assuré par le Österreichischer Normenausschuss (ÖNA).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1954 et aboutirent, en 1963, à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En septembre 1964, ce Projet de Recommandation ISO (N° 676) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud,	Grèce	Pologne
Rép. d'	Inde	Portugal
Allemagne	Irlande	Roumanie
Autriche	Israël	Royaume-Uni
Chili	Italie	Suisse
Espagne	Maroc	Tchécoslovaquie
France	Pays-Bas	U.S.A.

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet :

U.R.S.S.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

AVANT-PROPOS

Une condition essentielle de progrès, et qui prend de plus en plus d'importance dans tous les domaines scientifiques et techniques, est la coopération entre les experts, non seulement d'un même pays, mais du monde entier. Pour que les échanges de vues entre ces experts donnent les meilleurs résultats, il est nécessaire que ceux-ci disposent de termes techniques ayant pour tous la même acception. Ce but ne peut être atteint que si l'on est d'accord universellement sur le sens de ces termes. De là, l'importance des vocabulaires techniques où les notions et les termes, ainsi que leurs définitions, sont normalisés, (normes terminologiques). Ce sont eux, en effet, qui permettent d'assurer une compréhension mutuelle.

Ces vocabulaires sont préparés par les Associations Nationales de Normalisation et par les Comités Techniques de l'ISO. Or, au cours des travaux de terminologie menés par ces organismes, il est très vite apparu qu'il était nécessaire d'avoir des directives applicables à n'importe quel domaine et qu'il était possible de les établir.

C'est pour cette raison que l'ISO a constitué un Comité Technique dont la mission est de dégager et de formuler des principes généraux en matière de terminologie et de lexicographie terminologique, le Comité Technique ISO/TC 37, *Terminologie (Principes et coordination)*.

Les Recommandations ISO élaborées par ce Comité Technique concernent quatre catégories de questions :

1. Vocabulaire de la terminologie;
2. Processus d'élaboration des vocabulaires normalisés nationaux et internationaux;
3. Normalisation nationale et internationale des notions, des termes et de leurs définitions : principes de formation et critères de valeur;
4. Présentation des vocabulaires monolingues et multilingues, y compris les symboles lexicographiques.

La Recommandation ISO de la catégorie 2 constitue une sorte de guide pour l'organisation du travail, tandis que les autres catégories concernent des détails techniques.

Les Recommandations ISO suivantes ont été ou seront publiées :

Catégorie 1

ISO/R ...*, *Vocabulaire de la terminologie*

Catégorie 2

ISO/R ...**, *Guide pour l'élaboration des vocabulaires systématiques*

Catégorie 3

ISO/R 704, *Principes de dénomination*
ISO/R ...***, *Unification internationale des notions et des termes*

Catégorie 4

ISO/R ...****, *Présentation des vocabulaires systématiques multilingues*
ISO/R ..., *Présentation des vocabulaires systématiques monolingues*****
ISO/R ..., *Symboles lexicographiques*
ISO/R 639, *Indicatifs de langue, de pays et d'autorité*

* Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 781.
** Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 792.
*** Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 1189.
**** Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 1659.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 704:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6e7ebb0-73a0-46d8-a148-f5c4a3353a96/iso-r-704-1968>

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Symboles	6
Introduction	7
1. Sélection des principes	7
1.1 Choix entre principes contradictoires (Principe N° 1)	7
1.2 Economie linguistique (Principe N° 2)	7
2. Notions et définitions	8
2.1 Notions	8
2.1.1 Nature des notions (Principe N° 3)	8
2.1.2 Délimitation des notions (Principe N° 4)	8
2.1.3 Tableaux synoptiques de notions (Principe N° 5)	8
2.1.4 Hiérarchie des caractères équivalents (Principe N° 6)	8
2.1.4.1 Justification de la hiérarchie	9
2.2 Définitions	9
2.2.1 Définitions en général	9
2.2.1.1 Définition comme point de départ (Principe N° 7)	9
2.2.1.2 Concordance des définitions (Principe N° 8)	9
2.2.1.3 Termes employés dans une définition (Principe N° 9)	10
2.2.1.4 Définitions de portée restreinte (Principe N° 10)	10
2.2.1.5 Précision des définitions (Principe N° 11)	10
2.2.2 Définitions spécifiques	10
2.2.2.1 Genre prochain (Principe N° 12)	10
2.2.2.2 Définitions spécifiques incomplètes (Principe N° 13)	10
2.2.3 Définitions génériques	10
2.2.3.1 Valeur des définitions génériques (Principe N° 14)	10
2.2.4 Illustrations	10
2.2.4.1 Types et valeur des illustrations (Principe N° 15)	10
3. Termes	11
3.1 Forme, phonique et graphique, des termes	11
3.1.1 Forme appropriée à la langue (Principe N° 16)	11
3.1.2 Concision des termes (Principe N° 17)	11
3.1.3 Termes abrégés (Principe N° 18)	11
3.1.4 Translittération (Principe N° 19)	12
3.2 Sens littéral des termes	12
3.2.1 Correspondance avec la définition (Principe N° 20)	12
3.2.2 Sens littéral des termes complexes (Principe N° 21)	12
3.2.3 Possibilité de former des dérivés (Principe N° 22)	12
3.2.4 Termes complexes avec composants déterminés mal choisis (Principe N° 23)	12
3.2.5 Termes transférés (Principe N° 24)	12
3.3 Correspondance entre terme (dénomination) et notion (sens)	13
3.3.1 Termes équivoques (Principe N° 25)	13
3.3.2 Termes synonymes (Principe N° 26)	13
3.3.3 Mots internationaux et indigènes admis comme synonymes (Principe N° 27)	14
3.3.4 Maintien de l'usage établi (Principe N° 28)	14
3.3.5 Modification de sens (Principe N° 29)	14
4. Présentation des notions et des termes	15
4.1 Vocabulaires	15
4.1.1 Présentation systématique (Principe N° 30)	15
5. Utilisation des termes	15
5.1 Rôle du contexte	15
5.1.1 Contexte remplaçant un morphème (Principe N° 31)	15

SYMBOLES

(V...)	signifie que le terme précédent est défini dans la Recommandation ISO/R...*, <i>Vocabulaire de la terminologie</i> , sous le numéro de série suivant la lettre V (V = Vocabulaire)**.
┌	Début du terme (composé de plusieurs mots) auquel se rapporte le symbole “(V ...)” qui suit le terme.
D	Allemand
E	Anglais
F	Français
I	Italien
R	Russe
S	Espagnol
Sv	Suédois
USAS	Norme américaine (USA)
BS	Norme britannique
CEI	Commission Electrotechnique Internationale
ISA	Fédération Internationale des Associations Nationales de Normalisation
NBN	Norme belge
NF	Norme française
pNF	Projet de norme française
VSM	Société suisse des constructeurs de machines

* Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 781.

** Les termes désignant les différents types de vocabulaires et dictionnaires (voir paragraphe 4.1) n'apparaîtront que dans la deuxième édition du *Vocabulaire de la terminologie*.

PRINCIPES DE DÉNOMINATION

INTRODUCTION

La présente Recommandation ISO traite de questions entrant dans la catégorie 3 mentionnée dans l'Avant-Propos.

Cette Recommandation ISO a pour objet de mettre à la disposition de ceux qui s'occupent de la terminologie d'un domaine scientifique ou technique un certain nombre de principes dont ils auront besoin pour unifier et normaliser les notions et les termes ou pour en créer de nouveaux.

Il s'agit de principes fondamentaux qui peuvent s'appliquer à n'importe quelle langue particulière.

Si, toutefois, les principes contenus dans la présente Recommandation ISO s'appliquent à chaque langue en particulier, il est encore désirable que, dans toute la mesure du possible, les notions et les termes ainsi choisis correspondent alors entre eux dans les différentes langues. Les principes visant à obtenir ce résultat sont rassemblés dans la Recommandation ISO/R ...*, *Unification internationale des notions et des termes*, qui se rapporte également aux questions de la catégorie 3.

Les termes techniques de la terminologie, dont on s'est servi pour formuler les principes de la présente Recommandation ISO, sont définis dans la Recommandation ISO/R ...**, *Vocabulaire de la terminologie*. La référence à ce vocabulaire est effectuée à l'aide d'un indicatif placé en exposant après chacun de ces termes (voir la liste des symboles à la page 6). Le *Vocabulaire de la terminologie* entre dans la catégorie 1 mentionnée dans l'Avant-Propos.

1. SÉLECTION DES PRINCIPES

1.1 Choix entre des principes contradictoires (Principe N° 1)

Tout terme (V 31) doit répondre à de nombreuses exigences. Les plus importantes sont résumées ci-après sous forme de principes.

Certains principes s'opposent souvent les uns aux autres. Dans ce cas, on doit rechercher quel est le principe à adopter de préférence.

Cas particuliers importants. Le principe visant l'économie linguistique (Principe N° 2) et le principe demandant de ne pas changer l'usage établi (Principe N° 28) sans raisons valables.

Il s'ensuit que les présents principes s'appliquent en premier lieu aux termes nouveaux et à la sélection du meilleur terme parmi les synonymes (V 92).

1.2 Economie linguistique (Principe N° 2)

Quand on construit ou quand on emploie un terme (V 31), on ne doit pas oublier que la recherche d'une plus grande exactitude fait très souvent qu'on a moins de facilité à s'exprimer et qu'on est moins aisément compris. C'est pourquoi il ne faut pas chercher à être plus exact que ne l'exige la situation.

Cas particuliers. Les principes N° 11, 17, 18, 24 et 31.

* Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 1189.

** Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 781.

2. NOTIONS ET DÉFINITIONS

2.1 Notions

2.1.1 *Nature des notions (Principe N° 3)*. On ne doit jamais oublier que les notions (V 2) ne sont pas des objets individuels (V 1), mais seulement des constructions mentales utilisées pour classer les objets individuels du monde extérieur ou intérieur par une "abstraction" plus ou moins arbitraire.

On ne doit pas confondre les notions avec les termes (V 31) qui les symbolisent et qui sont également créés par l'homme d'une façon plus ou moins arbitraire.

2.1.2 *Délimitation des notions (Principe N° 4)*. Quand on crée ou quand on définit une nouvelle notion (V 2), on doit soigneusement fixer les limites de la représentation mentale de la notion et sa place dans l'ensemble (V 9) des notions existantes. On doit donc s'assurer de son genre (V 5), de ses espèces (V 6) et des notions contiguës (voisines), ainsi que des parties de l'objet en question et des ensembles dont celui-ci fait partie.

2.1.3 *Tableaux synoptiques de notions (Principe N° 5)*. Il est recommandé de rendre visible la délimitation mutuelle des notions (V 2) au moyen de tableaux synoptiques de notions, c'est-à-dire au moyen d'une liste systématique (V 16) des notions ou d'une représentation graphique (V 15) de leur arbre généalogique.

2.1.4 *Hierarchie des caractères équivalents (Principe N° 6)*. Les caractères (V 3) des notions (V 2) peuvent être groupés sous deux rubriques principales comme suit :

a) Caractères intrinsèques (V 21) (= inhérents), particulièrement d'exécution (forme et grandeur, matériau, dureté, etc.) :

Exemples : (scie) évidée;
(scie) droite;
(clavette) disque;
(champ) tournant.

b) Caractères extrinsèques (V 22) (notamment en technique) :

b1) Caractères de destination (V 24) (emploi, fonctionnement, domaine d'application, place et position dans un ensemble);

Exemples : (scie) à coupe lisse;
(scie) pour amateur;
(machine) à fraiser;
(roue) arrière.

b2) Caractères de provenance (V 23) (méthode de production; découvreur, descripteur, inventeur; producteur, pays d'origine; fournisseur);

Exemples : (lait) pasteurisé;
(chaudière) Lancashire;
(clavette) Woodruff;
(champ) Ferraris.

En général, pour former une notion, pour la définir et pour la dénommer, on sait avec certitude de quelle catégorie de caractères il y a lieu de se servir.

Les caractères, en effet, sont déterminés dans chaque cas par la position que la notion en question doit occuper dans l'ensemble des notions liées (V 9). Dans la notion *charbon de la Ruhr*, par exemple, le caractère *de la Ruhr*, qui est un caractère de provenance, ne pourrait pas être remplacé par un caractère intrinsèque comme la composition, celle-ci étant trop complexe.

Parfois, cependant, on a le choix entre plusieurs caractères équivalents (V 25). Une *lentille convexe*, par exemple, est toujours en même temps une *lentille convergente* et vice versa.

Dans ce cas, il est recommandé de considérer l'ordre dans lequel les trois catégories de caractères sont énumérées ci-dessus comme une hiérarchie et de donner la préférence à celui des caractères équivalents qui y occupe le rang le plus élevé.

2.1.4.1 Justification de la hiérarchie

Les caractères intrinsèques *a)* conviennent mieux que les caractères extrinsèques *b)*, car ils peuvent être constatés par examen, et le plus souvent par tout le monde; par exemple, par un magasinier ou par un marchand. Ils se suffisent à eux-mêmes et n'exigent pas de connaissances supplémentaires, soit sur la destination *b1)*, soit sur l'origine *b2)*.

Il faut concéder, cependant, que les caractères intrinsèques *a)* sont plus aptes à désigner des objets simples que des objets complexes. Les machines, par exemple, doivent être désignées, la plupart du temps, selon leur destination *b1)*.

La destination *b1)* offre de meilleurs caractères que la provenance *b2)* car elle participe, en général, de l'essence de la notion, tandis que l'origine, par exemple de la personne de l'inventeur, n'est liée en rien à la nature de l'objet.

La destination présente l'inconvénient de pouvoir changer sans qu'il y ait un changement des caractères intrinsèques.

La provenance *b2)*, en tant que caractère, présente aussi un inconvénient quand elle est donnée par un nom de personne, physique ou morale, ou de lieu géographique. On peut se demander, en effet, si l'indication de provenance concerne le produit lui-même ou seulement la méthode de production.

Exemples :

Ne pas dire	Mais
<i>lame de scie circulaire à coupe lisse b1)</i>	<i>lame de scie circulaire évidée vers le centre a)</i>
<i>scie égoïne pour amateurs b1)</i>	<i>scie égoïne droite a)</i>
<i>éther sulfurique* b2)</i>	<i>oxyde d'éthyle, éther éthylique a)</i>
<i>clavette Woodruff VSM b2)</i>	<i>clavette-disque NF, clavette-disque NBN a)</i>
<i>denture américaine b2)</i>	<i>denture en BM a)</i>
<i>champ Ferraris b2)</i>	<i>champ tournant CEI, NF a)</i>
<i>effet Kelvin CEI, NF b2)</i>	<i>effet pelliculaire CEI, NF a)</i>

Les exemples précédents sont des termes dans lesquels les composants (V 58) expriment des caractères.

2.2 Définitions

2.2.1 Définitions en général

2.2.1.1 *Définition comme point de départ (Principe N° 7).* Il n'est pas possible d'adopter un terme (V 31) avant que la notion (V 2) n'ait été clarifiée et définie.

Pour clarifier la notion, il faut déterminer sa compréhension (V 4) (c'est-à-dire ses caractères (V 3) et ses extensions par abstraction et collection (c'est-à-dire ses espèces (V 6) et ses parties).

2.2.1.2 *Concordance des définitions (Principe N° 8).* Définir, c'est déterminer la place d'une notion (V 2) dans l'ensemble (V 9) de toutes les notions liées¹ (voir le principe énoncé au paragraphe 2.1.2).

Il est nécessaire, par conséquent, de choisir les caractères (V 3) à mentionner dans une définition (V 27) de telle sorte qu'ils délimitent la notion par rapport aux notions liées. Toute définition dans un vocabulaire doit être établie en tenant compte de toutes les définitions relatives au même ensemble de notions. Seule, la comparaison avec les autres définitions précise son sens (V 83) complet.

Exemple : Dans les dictionnaires alphabétiques, on trouve souvent des définitions qui ne sont pas en accord avec les définitions des notions liées.

* L'oxyde d'éthyle est obtenu par action de l'acide sulfurique sur l'alcool.

2.2.1.3 *Termes employés dans une définition (Principe N° 9).* Tous les termes (V 31) techniques figurant dans une définition (V 27) doivent être définis, soit dans la même publication, soit dans une autre faisant autorité.

La signification (V 83) d'un terme ne doit, cependant, pas être définie à l'aide d'un autre terme dont la propre signification est définie à l'aide du premier terme, c'est-à-dire qu'il faut éviter les définitions par renvoi.

2.2.1.4 *Définitions de portée restreinte (Principe N° 10).* Il arrive parfois que la validité d'une définition (V 27) soit limitée, c'est-à-dire que la définition donnée n'ait de valeur que dans le cadre d'une certaine publication. Il doit alors être dit expressément dans la définition qu'elle ne vaut que "dans le sens de cette publication (norme, etc.)".

2.2.1.5 *Précision des définitions (Principe N° 11).* L'usage qui doit être fait d'un vocabulaire déterminera le degré de précision des définitions (V 27).

La recherche d'une plus grande précision peut entraîner non seulement une plus grande longueur du texte (plus de détails), mais aussi le recours à des termes (V 31) techniques plus spéciaux et, par conséquent, moins connus (voir le principe énoncé au paragraphe 1.2).

Exemple : La définition d'une notion (V 2) mathématique doit être plus précise dans un manuel de mathématiques que dans un vocabulaire technique.

Si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible de donner une définition complète ou précise, il est bon de donner au moins une définition approchée ("explication", "description").

2.2.2 Définitions spécifiques

2.2.2.1 *Genre prochain (Principe N° 12).* Pour établir une définition spécifique (V 28), on ne doit pas partir d'un genre (V 5) quelconque de la notion (V 2) à définir, mais du genre le plus proche qui, de son côté, est déjà défini ou peut être considéré comme généralement connu.

2.2.2.2 *Définitions spécifiques incomplètes (Principe N° 13).* Il faut prendre garde de ne pas omettre des caractères (V 3) spécifiques dans une définition spécifique (V 28).

Exemple : Dans les dictionnaires d'usage général, on trouve souvent des définitions du genre de celle-ci :

vis = élément de fixation ou type d'élément de fixation.

Dans une telle définition, il manque un caractère spécifique, c'est-à-dire celui distinguant les vis des autres éléments de fixation, tels que les clavettes ou les rivets.

Une définition spécifique incomplète peut être reconnue facilement au fait que les deux côtés de l'équation ne sont pas interchangeables.

2.2.3 Définitions génériques

2.2.3.1 *Valeur des définitions génériques (Principe N° 14).* Par principe, les définitions génériques (V 29), contrairement aux définitions spécifiques (V 28) (les "définitions", au sens classique (V 28)) ne peuvent pas être exhaustives, car de nouvelles espèces (V 6) de la notion à définir peuvent être découvertes ou inventées après l'établissement de la définition générique. Les définitions génériques varient avec le temps.

Mais les définitions génériques sont souvent plus suggestives que les définitions spécifiques. Elles sont utiles, par conséquent, pour les besoins pratiques, soit employées seules, soit complétant une définition spécifique.

Exemple : Un anglais comprend plus vite ce que signifient les mots F *clavette* et D *Keil* quand on lui en donne, non pas une définition spécifique, mais la définition générique "key ou cotter".

2.2.4 Illustrations

2.2.4.1 *Types et valeur des illustrations (Principe N° 15).* Les illustrations permettent souvent de préciser ou de clarifier utilement une définition (V 27).

Le type d'illustration à adopter varie selon les cas. L'illustration peut être, par exemple, ou une image ou un schéma.